



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2005/21  
4 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers

intéressant les transports

(Cent dixième session, 14-17 juin 2005,  
point 9 de l'ordre du jour)

**PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2005-2009**

**Note du secrétariat**

**A. HISTORIQUE**

1. Le Groupe de travail, à sa cent dixième session, a examiné le document TRANS/WP.30/2005/8 et décidé d'apporter un certain nombre de changements au programme de travail pour la période 2005-2009 afin de fournir des produits plus ciblés et axés sur les résultats et d'améliorer la présentation du programme conformément à la demande formulée par le Comité des transports intérieurs. Il a décidé aussi d'y inclure un examen continu de l'ensemble des conventions et accords relevant de sa responsabilité et d'examiner les engagements énoncés dans les résolutions et recommandations figurant dans le programme de travail. La liste complète de toutes ces conventions et de tous ces accords figure dans l'annexe 4 du rapport de la cent neuvième session (TRANS/WP.30/218). Le Groupe de travail a également décidé de lancer un processus de présentation de rapports nationaux annuels sur les questions se rapportant à ses travaux, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles au niveau national. Le secrétariat avait été prié de réviser le programme de travail en fonction des points de vue exprimés et des questions mentionnées ci-dessous et d'élaborer une norme pour les rapports nationaux.

## **B. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2005-2009**

2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet de programme de travail contenu dans l'annexe, qui a été établi par le secrétariat. En particulier, il pourrait prendre note des modifications qu'il est proposé d'y apporter afin de répondre aux demandes du Groupe de travail relatives à un plan plus ciblé et axé sur les résultats. Le Groupe de travail pourrait souhaiter notamment examiner les questions ci-après, que le secrétariat a révisées ou incluses dans le projet:

- Introduction d'un examen périodique des résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail;
- Échange annuel d'informations entre délégations au sujet des faits récents survenus dans les pays en ce qui concerne la facilitation du passage des frontières.

3. Pour ce qui est du premier point, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document TRANS/WP.30/2005/25 établi par le secrétariat, qui contient les résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail. Il souhaitera peut-être décider d'une procédure d'examen dans ce contexte.

## **C. ÉCHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS RELATIVES À LA FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES**

4. Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager d'inclure dans son programme de travail un échange annuel d'informations sur les faits récents survenus dans les pays en ce qui concerne la facilitation du passage des frontières. Il souhaitera peut-être examiner les éléments qui devraient figurer dans ces rapports.

5. Le Groupe de travail souhaitera peut-être envisager d'inclure les éléments types ci-après dans les rapports:

- a) Faits nouveaux, tendances et planification:
  - Législation et procédures nouvelles et meilleures pratiques notamment celles qui intéressent la CEE et d'autres instruments juridiques internationaux sur la facilitation du passage des frontières;
  - Évolution du trafic, évolution de l'utilisation des divers instruments juridiques de la CEE (par exemple chiffres sur l'utilisation du système TIR, importations temporaires, conventions relatives aux conteneurs, etc.);
  - Nouveaux postes frontière.
- b) Obstacles, difficultés et infractions:
  - Exemples de cas types ou de cas particuliers ayant posé des problèmes qui pourraient intéresser d'autres pays;

- Questions qui pourraient avoir une incidence négative sur les instruments juridiques de la CEE actuellement en vigueur ou qui pourraient constituer des domaines d'intérêt ou de travail pour la CEE;
- Chiffres concernant les infractions aux instruments juridiques de la CEE.

6. Il est proposé que les rapports, en règle générale, ne dépassent pas 1 ou 1,5 page standard. La contribution des délégations devrait être transmise au secrétariat avant la date limite de présentation des documents pour la session annuelle de printemps; autrement dit, si l'on considère que les dates de la session de printemps se situent pour l'instant aux alentours du début février, les contributions devraient parvenir au secrétariat avant la mi-novembre de chaque année.

---

Annexe

Programme de travail pour la période 2005-2009<sup>1</sup>

**ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS**

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur et de transport intermodal

[Priorité: 1]

Exposé:

- a) Élaboration et mise en œuvre et, le cas échéant, examen et modification des instruments juridiques internationaux;
- b) Simplification *et harmonisation* des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après:

**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examiner les conventions et accords relatifs à la facilitation du passage des frontières sous les auspices du Groupe de travail afin d'assurer leur *pertinence et leur mise en œuvre ainsi que leur* cohérence par rapport aux autres traités internationaux ou sous-régionaux et de les aligner sur les prescriptions en vigueur relatives au transport et aux contrôles aux frontières.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2005:

Analyse de l'application des Conventions suivantes de la CEE sur la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules commerciaux (1956), [Conventions douanières relatives aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP, et Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool].

*Examiner la question de savoir s'il est nécessaire de négocier deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool afin de fournir des directives à l'industrie des transports et aux Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la «Convention sur les pools de conteneurs» dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.*

---

<sup>1</sup> Le texte nouveau proposé est en italique. Le texte dont on propose la suppression est mis entre crochets ([...]).

- b) *Examen périodique des résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail en vue de confirmer leur utilité et leur application et d'adopter les modifications éventuellement nécessaires.* Priorité: 2

Résultats escomptés en 2005:

*Examen initial de toutes les résolutions et recommandations adoptées par le Groupe de travail afin de décider celles d'entre elles qui feront l'objet d'un examen au cours de l'année à venir.*

- c) *Étude de l'extension éventuelle à d'autres régions des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment sous l'angle juridique et administratif.* Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004:

*Préparation et organisation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP et la CESAO, et d'autres organisations des Nations Unies et organisations internationales pertinentes, sur l'application des Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, notamment en Asie et au Moyen-Orient.*

- e) *Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé, notamment les messages EDIFACT/ONU.* Priorité: 1

Résultats escomptés en 2005:

*Analyse et révision des dispositions de nature à la fois stratégique et technique de la Convention TIR, notamment celles qui concernent le système de garantie afin d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité pour les partenaires du secteur public et du secteur privé dans le système TIR;*

[Analyse des incidences sur le régime TIR du nouveau système douanier de transit qui va entrer en vigueur dans les pays appliquant le régime de transit commun (Communauté européenne, AELE et pays du Groupe de Visegrad) et] *Coordination des travaux avec les organismes compétents de la Communauté européenne sur l'intégration du système TIR dans le nouveau système douanier de transit* [sur cette question].

*Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé sur l'échange de données informatisé.*

- e) *Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes*

douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre cette fraude.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2005:

Préparation d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude.

Activités en faveur de l'application de la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR, le 20 octobre 1995, au sujet d'un système de contrôle international informatisé des carnets TIR.

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux Conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

- f) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment promotion de la mise en œuvre et extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles).

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2005:

[Étude des possibilités de préparer et de négocier] *Mise au point* d'une nouvelle annexe à la «Convention sur l'harmonisation des contrôles» concernant le transport routier, comprenant éventuellement un certificat international de pesage pour les camions, en étroite coopération avec le Groupe de travail des transports routiers.

Étude de mesures concrètes de facilitation des procédures de passage des frontières par le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer, éventuellement par élaboration d'une nouvelle annexe sur cette question.

- [g) Étude de la facilitation des formalités concernant les pools de conteneurs dans le transport international, et activités de suivi dans le cadre de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2004:

Élaboration et négociation de deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool, afin de fournir des directives à l'industrie des transports et aux Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la «Convention sur les pools de conteneurs» dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.]

**ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE**

- [a) Révision de la Convention TIR de 1975 en vue de stabiliser la procédure de transit douanier TIR.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2004:

Poursuite des travaux de la phase III du processus de révision TIR, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle fondé si possible sur l'échange de données informatisé.]

- b) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS, y compris l'élaboration d'un nouveau régime douanier permettant d'utiliser les lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2005:

Préparation d'un projet de convention douanière de transit couvrant le transport ferroviaire international dans [tous] les États membres [de la COTIF et] du SMGS.

*Étude de l'intégration totale d'un régime douanier de transit harmonisé applicable à tous les États membres de la COTIF et du SMGS.*

-----